

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 23 juin 2021*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absente*), Céline FORTIN, Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Pierre LESNARD, Laurence URVOY.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Valérie BIDAUD

## Délibération n°2021-123

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 7

### AFFAIRES GENERALES CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) PROTOCOLE D'ENGAGEMENT

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs territorialisés de l'Etat. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation.

Le CRTE accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, soit le territoire de Lamballe Terre & Mer. Ce contrat doit répondre à trois enjeux :

- A court terme, associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance,
- Sur la durée du mandat 2020-2026, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.
- Traduire un nouveau cadre de dialogue faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

La circulaire ministérielle prévoit une signature des CRTE avant le 30 juin 2021. Toutefois, compte tenu que son élaboration nécessite, dans un délai contraint, une mobilisation forte des partenaires ainsi que des phases de concertation et de validation, l'Etat propose aux signataires de manifester leur engagement dans un protocole signé par le Président de l'EPCI et le représentant de l'Etat dans le département, dans l'attente de la finalisation du CRTE.

En accord avec l'Etat,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les éléments du protocole d'engagement pour un Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 avec l'Etat et les autres partenaires,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le protocole d'engagement pour un Contrat de Relance et de Transition Ecologique et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 1 – Mme MILLORIT**

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**

Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**9 JUL. 2021**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

